

Évaluation des écoles doctorales

ÉCOLE DOCTORALE N° 31

Pratique et théorie du sens

ÉTABLISSEMENT

Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E

Rapport publié le 05/06/2019



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Thierry MARTIN, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).



MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Thierry MARTIN, Université de Franche-Comté – UFC

Mme Geneviève ARTIGAS-MENANT, Université Paris-Est

M. Jean-Louis DUCHET, Université de Poitiers

Mme Chloé LARMET, Université de Poitiers

Experts:

M. Claude MASSU, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Mme Catherine, NAUGRETTE Université Sorbonne Nouvelle

M. Bernard N'KAOUA, Université de Bordeaux

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Pierre-François MOREAU



ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2018 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN NOVEMBRE 2018

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Pratique et théorie du sens* (ED 31), est l'une des quatre écoles doctorales de l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis, et la plus volumineuse, à la fois en nombre d'unités de recherche (UR) et en nombre de doctorants inscrits. Elle accueille les doctorants de 14 UR (10 Équipes d'accueil et 4 Unités mixtes de recherche-UMR avec le CNRS) de disciplines différentes relevant du Département scientifique *Sciences de l'homme et humanités* (DS 6). Il s'agit d'une ED fortement pluridisciplinaire, puisqu'elle regroupe des doctorants des disciplines suivantes : littérature, langues vivantes, philosophie, histoire, sciences politiques, sciences de l'éducation, psychanalyse et études de genre. Le nombre de doctorants est de 485 en moyenne pour les 3 dernières années, pour un nombre moyen d'encadrants de 118 HDR.

Implantée sur un seul site, celui de l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis, elle est membre, comme les autres écoles doctorales de l'Université de Paris 8, du Collège doctoral de cet établissement et de celui de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Université Paris Lumière (UPL), associant l'Université de Paris 8 à l'Université Paris Nanterre.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

• Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

La gouvernance de l'ED est conforme aux recommandations de l'Arrêté du 25 mai 2016 relatif aux études doctorales: la direction est assurée par une directrice et une directrice adjointe, assistées de deux responsables administratives, d'un Bureau qui se réunit une fois par mois et d'un Conseil composé de 12 représentants des UR, 2 représentants des personnels administratifs et techniques, 5 représentants des doctorants et 5 personnalités extérieures. Le Conseil se réunit 3 fois par an.

Les moyens dont dispose l'école sont convenables, si on ne considère que le budget (63000 €, dont 64 % à destination de la mobilité des doctorants) et l'encadrement humain. En revanche, il n'existe pas de salle de travail spécifique pour les doctorants. Cela est dommageable car limite les possibilités d'échange entre les doctorants, favorise l'isolement des doctorants et freine leur sentiment d'appartenance à une même école, qui est un facteur favorable à la fiabilité des enquêtes de suivi professionnel des docteurs. On regrette également que l'école doctorale ne dispose pas d'un système de visioconférence, ce qui limite la possibilité d'échange et de diffusion des activités scientifiques des doctorants.

La communication entre la direction de l'école et les doctorants est diversifiée et régulière, via un site web régulièrement mis à jour, le courrier électronique et les réseaux sociaux. La direction de l'ED est sensible à l'accueil des doctorants et attentive à la diversité de leurs situations et de leurs demandes. La communication entre la direction de l'école et les encadrants semble cependant moins fluide.

Le recrutement des doctorants s'effectue soit par concours pour les thèses financées, soit sur proposition de l'encadrant validée par le directeur de son unité de recherche, puis contrôlée par l'ED. Ce recrutement est marqué par une baisse sensible du nombre de doctorants inscrits (de 611 à 496 sur la dernière période).

Comme c'est très souvent le cas pour les écoles doctorales de Sciences humaines et sociales (SHS), le nombre de thèses disposant d'un financement propre est très faible, les contrats doctoraux de l'établissement se limitant à 7 ou 8 par an pour environ 104 primo-inscrits annuels. Il faut noter que l'ED s'est engagée dans une politique active de recherche de financements (contrats de l'UPL, contrats des Ecoles normales supérieures (ENS), contrats mutualisés avec l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de Créteil, Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE), bourses Édouard Glissant, bourses Émilie du



Châtelet, etc.). Ces efforts ont permis d'augmenter sensiblement le nombre de thèses financées, même s'il demeure faible.

L'école doctorale accueille les doctorants de 14 unités de recherche dont les thématiques de recherche et les pratiques d'encadrement sont très diverses. Elle s'efforce de promouvoir l'interdisciplinarité, ce que ne facilite pas la grande hétérogénéité des pratiques et des orientations des 14 unités de recherche qu'elle rassemble, si bien que la vie scientifique semble s'effectuer essentiellement au niveau des laboratoires. Cette diversité caractérise également l'origine des doctorants, dont 64,9 % en moyenne sont d'origine étrangère, majoritairement en provenance d'Amérique du sud, d'Europe ou d'Asie. Le nombre de doctorants étrangers tend à baisser, passant de 68,4 % à 62,2 %, tout comme le nombre de cotutelles passant de 67 pour l'année 2012-2013 à 35 pour 2016-2017, conclues principalement avec des universités européennes, d'Amérique du sud et du Maghreb. Cette ouverture internationale est un des points forts de l'ED.

Outre les relations que l'ED entretient avec des universités étrangères, on peut noter qu'elle a su profiter de la présence originale parmi ses équipes du laboratoire GERPHAU (Groupe d'études et de recherche philosophie, architecture, urbain), pour préparer au doctorat de philosophie de l'architecture, et qu'elle a tissé des interactions, dont le contenu demeure cependant parfois flou, avec des institutions diverses comme le Collège international de philosophie, les Archives nationales ou la Région Île de France.

Encadrement et formation des doctorants

Comme indiqué précédemment, le nombre de doctorants a fortement diminué depuis 2013, passant de 611 à 496. Dans le même temps, le nombre d'encadrants est demeuré à peu près stable, passant de 116 à 122. Cependant le taux d'encadrement a baissé, de 5,27 à 4,08, en raison notamment du départ en retraite de directeurs encadrant un nombre excessif de doctorants, mais aussi par la volonté de la direction de l'ED et de l'Université de réduire le nombre de doctorants par encadrant, le plafond d'encadrement étant fixé à 10 par la Commission de la recherche de l'Université. Le nombre maximum constaté de doctorants par encadrant, très élevé en 2012, a nettement faibli, même s'il demeure excessif, passant de 26 à 11,5. Le nombre de primoinscrits passe, lui, de 168 en 2012 à 88 en 2017. Il faut ici souligner les efforts de la direction, face à des traditions obsolètes tenaces, efforts visant aussi à s'assurer de la justification scientifique des codirections et co-encadrements.

Le suivi des doctorants est assuré par des comités de suivi individuel (CSI), organisés par les unités de recherche, sous le contrôle de l'ED, ainsi que la rédaction d'une fiche d'évaluation complétée par le directeur de thèse et une fiche de suivi de formation complétée par le doctorant. Il demeure un nombre d'abandons non négligeable, puisqu'il s'établit pour 2017 - date à laquelle la direction de l'ED a exigé que les abandons soient effectivement déclarés, et non seulement implicites - à 16 pour 88 primo-inscrits, soit un taux d'abandon de 18 % et simultanément un nombre de thèses soutenues de 45, soit un taux de 51,1 %. Sur les 3 dernières années, le nombre annuel moyen de thèses soutenues est de 55 pour un nombre moyen de 101 primo-inscrits, soit un peu plus de la moitié. Les efforts de la direction de l'ED pour réduire le nombre de doctorants par encadrant et généraliser le suivi individuel des doctorants devraient permettre d'améliorer ces résultats. Quant à la durée moyenne des thèses, très inégale selon les UR, elle s'établit à 73 mois pour les 3 dernières années, ce qui est un chiffre légèrement supérieur à la moyenne nationale pour les SHS, et résulte sans doute du faible nombre de thèses bénéficiant d'un financement. La mise en place d'une formation à l'encadrement en direction des nouveaux directeurs de thèse, formation qui fait défaut actuellement, serait sans doute également un moyen d'abaisser le taux d'abandon et d'améliorer l'encadrement doctoral.

Les formations transversales et préprofessionnelles sont assurées par le collège doctoral, la coordination des écoles doctorales et le Service commun universitaire d'information et d'orientation-insertion professionnelle (SCUIO-IP), à quoi s'ajoutent 2 à 4 journées annuelles à caractère scientifique et pluridisciplinaire organisées par l'ED. Cette formation est diversifiée, quoique faiblement structurée, mais il n'existe pas de validation de ces formations autres que la feuille de présence.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

En l'absence d'un dispositif mis en place par l'établissement, l'ED procède par demandes individuelles : enquête par envoi de questionnaire aux jeunes docteurs. Le taux de réponses est faible (25 % en moyenne). En conséquence, le résultat obtenu n'est pas exploitable, car résultant de réponses très partielles. Sur le peu de retours dont fait état le bilan, il semble que les docteurs ayant répondu s'orientent majoritairement vers l'enseignement supérieur, le pourcentage de docteurs dans l'enseignement primaire et secondaire est



inférieur à 10 %. En l'absence de données fiables et suffisamment étoffées, il n'est pas possible d'exploiter utilement les résultats du suivi, d'autant que l'ED manifeste une certaine réticence à cette exploitation, si elle devait avoir pour conséquence d'influer sur sa politique scientifique.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

Le processus d'autoévaluation mis en œuvre a reposé sur de multiples échanges effectués durant dix mois, en interne au sein du Bureau et du Conseil de l'ED, en co-évaluation au sein du Collège doctoral, qui a amené les quatre ED à préparer ensemble cette évaluation, et au sein de la direction de la recherche de l'Université.

L'ED demande son renouvellement à l'identique. Elle prévoit dans l'énoncé de son projet pour le prochain quinquennat d'accroître ses collaborations avec l'ED Esthétique, sciences et technologies des arts (EDESTA) et avec l'Ecole universitaire de recherche (EUR) ArTec. Elle entend également pérenniser la formation à l'anglais de la recherche, développer la formation à l'éthique de la recherche et l'autoévaluation des formations, enfin améliorer l'aide à l'insertion professionnelle des docteurs.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'école doctorale *Pratique et théorie du sens* est une ED volumineuse par le nombre de doctorants et d'unités de recherche. Elle est fortement pluridisciplinaire, ce qui peut permettre une politique interdisciplinaire, mais comporte un fort risque d'hétérogénéité qui complique l'effort de la direction pour mettre en œuvre une politique commune. Cependant, l'ED est attractive sur le plan national et international, et sa direction, très investie auprès des doctorants, est dynamique et efficace, ce qui a permis d'améliorer sensiblement les indicateurs jugés alarmants lors de la précédente évaluation.

Points forts

- Disponibilité auprès des doctorants et investissement de la direction de l'école dans son fonctionnement.
- Amélioration de l'encadrement depuis la dernière évaluation.
- Volonté de réduire la durée des thèses et le nombre de doctorants par encadrant.
- Effort pour assurer des financements aux doctorants et soutien efficace à leur mobilité scientifique.
- Ouverture internationale.

Points faibles

- Forte pluridisciplinarité ne permettant pas de définir une politique scientifique claire, et posant un problème de cohérence, à la fois scientifique et organisationnel.
- Absence de formation à l'encadrement pour les nouveaux directeurs de thèse.
- Nombre insuffisant de thèses financées.
- Absence de salles de travail équipées pour les doctorants.
- Pauvreté de l'équipement technique pour la visioconférence, qui est un handicap pour une ED ouverte à l'international.
- Suivi professionnel des docteurs insuffisant.



RECOMMANDATIONS

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

- Améliorer la structuration et la lisibilité de la formation doctorale, et en assurer la validation.
- Mettre en place une formation transdisciplinaire des primo-encadrants.
- Poursuivre l'effort d'amélioration de l'encadrement et de suivi des doctorants (réduction du nombre de doctorants par encadrant, réduction du nombre d'abandons, etc.).
- Favoriser les collaborations entre les doctorants et les inciter à davantage de rencontres, voire à se doter d'une association.
- Améliorer le suivi professionnel des docteurs en impliquant davantage les directeurs de thèse.

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT

- Mettre à disposition des doctorants une (des) salle(s) de travail équipée(s).
- Mettre en place à la Maison de la Recherche un appareillage en visioconférence de haut niveau.
- Mettre en place, via le Collège doctoral, un véritable suivi professionnel des docteurs.

Les rapports d'évaluation du Hcéres sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales Évaluation des établissements Évaluation de la recherche Évaluation des écoles doctorales Évaluation des formations Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein 75013 Paris, France T. 33 (0)1 55 55 60 10





OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT



Commission de la Recherche

Le 19 mars 2019

Retour rapport HCERES École doctorale Paris 8 ED Pratiques et Théories du Sens (31)

Vice-Présidence recherche Arnaud Regnauld Hervé Serry

Nous donnons en préambule la lecture de la **Vice-présidence** recherche des rapports HCERES sur nos écoles doctorales. Ensuite, nous laisserons s'exprimer, en deuxième partie de ce courrier, la direction du Collège doctorale et la responsable de la coordination des ED, puis la **Direction de l'ED PTS (31).**

Les rapports du comité de visite soulignent les évolutions positives du fonctionnement et des services apportés aux doctorant.e.s par les Écoles doctorales de Paris 8. L'établissement, dans le contexte particulier des universités centrées sur les sciences humaines et sociales, a soutenu la formation à la recherche par la recherche durant l'ensemble de ce contrat. Le très bon travail mené par les collègues en charge de l'administration des ED, par les directions des ED et le Collège doctoral mis en place en 2016, a permis de matérialiser concrètement ce soutien. Le Collège doctoral permet une expertise collective des questions que se posent chaque ED pour améliorer son fonctionnement. Nous sommes conscients, avec la Commission recherche, que le suivi professionnel des docteur.e.s et le volume de financement des contrats doctoraux doivent faire l'objet de moyens supplémentaires (malgré un contexte budgétaire précaire pour notre université).

Le maintien des dotations aux Écoles doctorales pour qu'elles puissent accomplir leurs missions d'accueil et de formation, le lien fort qu'elles entretiennent avec la Commission recherche et la Vice-présidence recherche, la formalisation du Collège doctoral dans les instances de l'Université (et les moyens dégagés que cela suppose), l'allocation de locaux dans la Maison de la recherche pour les équipes et pour les doctorant.e.s sur le site de Saint-Denis et, à compter de la fin 2019, sur le site du Campus Condorcet, la restructuration de certaines équipes (qui a des effets sur les écoles doctorales pour leur cohérence scientifique), sont autant d'éléments qui marquent le soutien de l'établissement à ses écoles doctorales.

Ces efforts doivent être poursuivis, les améliorations suggérées doivent être prises en charge par les instances et les services de notre université. L'équipe présidentielle dans son ensemble en est consciente et en fera une de ses priorités.

Arnaud Regnauld Professeur

Vice-Président Recherche

Hervé Serry
Directeur de recherche CNRS
Vice-Président Recherche adjoint

Observations du Collège doctoral sur les rapports du comité d'évaluation des experts du HCERES

Le Collège doctoral remercie le comité d'experts du HCERES pour le travail fourni et la qualité des rapports établis sur chaque école doctorale.

Nous tenons cependant à apporter quelques compléments de réponse sur les points soulevés dans les rapports qui concernent l'ensemble des ED.

1. Taux de financement des doctorants

Dans les quatre rapports, le financement des doctorants est pointé comme insuffisant et apparaît comme le principal point faible. Le Collège doctoral ne peut qu'être d'accord sur le diagnostic. Néanmoins il tient à souligner que cette situation est partagée au niveau national par les universités spécialisées en lettres, sciences humaines et sociales¹, même si, dans cet ensemble national nous sommes en deçà des taux pour ces mêmes disciplines.

Dans cette situation difficile, qui nous est imposée par le contexte actuel, nous tenons cependant à signaler que chacune des écoles doctorales a fait des efforts pour multiplier les sources de financement, et que, par comparaison au contrat précédent, le taux de financement a globalement augmenté alors que le contexte nous est encore moins favorable (réduction des contrats de la Région lle de France qui sont graduellement passés de 5 nouveaux contrats à 0 entre 2012-13 et 2017-18). Le Collège doctoral s'implique activement dans la recherche de financements en organisant, par exemple, le 4 avril prochain, une journée d'information en collaboration avec l'ANRT sur le contrat Cifre.

2. Suivi des docteurs

Le suivi des docteurs est un point sur lequel les 4 rapports interpellent de façon unanime l'établissement en lui demandant de « mettre en place via le Collège doctoral un véritable suivi professionnel des docteurs ».

Le Collège doctoral se réjouit de cette interpellation qui va dans le sens de ses demandes faites à l'établissement qui concernent notamment la création d'un support de poste pérenne consacré à cette activité. En ce sens, le Collège, la Coordination des ED et l'établissement (notamment à travers notre Service d'insertion et d'orientation professionnelle) travaillent actuellement au recrutement d'un jeune chercheur. Il sera chargé d'enquêter sur le devenir de nos jeunes docteurs diplômés au cours des cinq dernières années et de produire une analyse des données qui servira de base à la mise en place de dispositifs d'aide à la professionnalisation adéquats.

3. Question des locaux

Sur la question récurrente des locaux mis à disposition des doctorants et des ED, le Collège doctoral rappelle que la nouvelle Maison de la Recherche, dans laquelle les ED sont actuellement en phase de déménagement, apporte aujourd'hui la réponse de l'université à des besoins évalués il y a déjà dix ans. Ces besoins consistaient à la fois en salles pour les doctorants et en locaux équipés techniquement pour

¹ Selon une enquête nationale, 29 % des doctorants en sciences humaines et sociales sont financés contre 51 % en maths-physiques. Cf. « L'insertion à trois ans des docteurs diplômés en 2010. Résultats de l'enquête Génération 2010, interrogation 2013 ». *Céreq*, décembre 2015, *net.doc 144*, *p. 16*.

les visioconférences. L'ouverture de la Maison de la Recherche vient combler ces besoins. Il s'agit là pour toutes les ED, quelle qu'ait été par ailleurs leur situation face au besoin de locaux, d'un progrès fondamental. Le Collège doctoral se permet donc de s'étonner que, alors que les 4 ED voient leur situation s'améliorer nettement, cette question continue d'apparaître comme un point faible dans le rapport de l'ED PTS, et dans ce seul rapport.

Françoise Crémoux Directrice du Collège doctoral

Marlène Monteiro, Responsable de la Coordination des écoles doctorales

Réponse de l'ED Pratiques et théories du sens au rapport du comité d'évaluation du HCERES envoyé le 27 février 2019

Observations

Saint-Denis, le 19 mars 2019

La direction de l'École doctorale *Pratiques et théories du sens* a pris connaissance du rapport du comité d'experts de l'HCERES, présidé par M. le Professeur Thierry Martin. Elle le remercie de ses remarques constructives.

Elle souligne avec satisfaction que les efforts consentis tant par l'École doctorale que par la gouvernance de l'université Paris 8 dans le domaine de la qualité de l'encadrement, du suivi des thèses, dans le financement des projets des doctorants et qui aboutissent à la reconnaissance de l'École doctorale à l'échelle internationale ont été appréciés par le comité. Elle entend bien poursuivre dans cette direction au cours du prochain quinquennal comme l'y engage le comité.

Elle tient cependant à émettre quelques remarques en réponse au rapport.

- Au sujet de deux faiblesses pointées par le comité (1. insuffisance des espaces de travail et de l'équipement technique; 2. suivi professionnel des jeunes docteurs), la direction de l'École doctorale tient à préciser que la Présidence de Paris 8 s'est saisie des besoins urgents de l'École doctorale en matière d'équipement et qu'elle est consciente de la nécessité de mettre en place très rapidement un service administratif consacré au suivi professionnel des doctorants.
- La nouvelle Maison de la recherche qui ouvre ses portes à la fin du mois de mars 2019 devrait offrir immédiatement les conditions matérielles favorables au travail des étudiants (postes de travail réservés). Cependant, contrairement au comité, la direction de l'École doctorale doute que l'espace puisse à lui seul être un moyen pour répondre à « l'isolement des doctorants » (pointé par le comité et dont la direction n'a eu aucun écho malgré son travail régulier avec les représentants des doctorants) et enrichir les échanges qui sont un élément structurant propice à un « sentiment d'appartenance à une École doctorale » (p. 3). La direction rappelle que les doctorants de l'École doctorale PTS sont, en très grande majorité, salariés ; beaucoup vivent à l'étranger et la direction doute qu'une salle disponible soit suffisante pour les inciter à se réunir spécifiquement dans les murs qui abritent leur formation. La question est structurelle ; elle n'est pas matérielle. La direction pense que le sentiment d'appartenance à une même école a été, tout au contraire, exprimé par la volonté de très nombreux doctorants de participer à la visite de l'HCERES, participation qui ne relevait d'aucune obligation mais bien d'un choix spontané de leur part et d'une volonté d'engagement (comme le prouve également le fort dynamisme des représentants des doctorants dans la gestion de l'École doctorale). Elle espère, tout comme le souligne le rapport, que la mise en place d'un système de visioconférence fiable aidera à la diffusion des activités scientifiques des doctorants et aux échanges que la majorité d'entre eux nouent d'ores et déjà, dans et hors de l'École (rapport p. 5).
- La direction de l'École doctorale a été sensible au fait que le comité ait souligné les efforts engagés par la direction pour améliorer la communication entre elle et les doctorants. Elle s'interroge cependant sur la mention d'une communication qui « semble moins fluide » entre la direction et les directeurs de recherche (p. 3 du rapport d'évaluation). Elle tient à rappeler qu'elle reçoit et étudie toutes les demandes et tous les dossiers qui procèdent des directeurs de recherches,

individuellement ou par la voie de leur laboratoire respectif. Le Bureau est également un organe collectif de travail efficace et pragmatique, réuni régulièrement (chaque mois) et où s'établit une communication franche et spontanée entre les directeurs de recherche et directeurs de laboratoire et la direction. La communication (et le débat d'idées) sont donc fluides même s'ils ne sont pas forcément consensuels et uniformisés dans un contexte dont le comité a souligné la complexité, l'actuelle direction ayant dû procéder à une rationalisation des conditions d'encadrement.

La question de la définition et de la place de l'interdisciplinarité dans la formation a longuement occupé les échanges entre la direction de l'École, les directeurs de laboratoires présents et le comité au moment de la visite. À la suite des suggestions du comité, la direction a prévu la mise en place de Journées d'études spécifiquement consacrées à la « pratique » de l'interdisciplinarité (et non de la pluridisciplinarité que la direction tient à clairement distinguer, cf. p. 5 du rapport d'évaluation) afin de consolider et de rendre plus cohérente (comme l'y encourage le comité) la formation spécifique et interdisciplinaire qu'elle propose, articulée à celle organisée par les laboratoires, tant l'interdisciplinarité est fondée sur l'intégrité de chaque discipline. Elle tient à préciser que le fait que la vie scientifique des doctorants soit ancrée prioritairement dans les laboratoires relève, en effet, d'une politique scientifique pleinement assumée par l'École, discutée dans le cadre de son Bureau et de son Conseil. Par ailleurs, il lui semble que la non validation des éléments de formation sous forme d'ECTS que lui reproche le comité est un choix laissé par le ministère à l'appréciation de chaque École. La direction de PTS l'assume également, estimant qu'elle encourage l'autonomie du doctorant face à sa recherche. Elle suit néanmoins très attentivement la formation de chaque doctorant par le contrôle annuel de sa fiche de suivi (futur portfolio) et par l'examen de la fiche de validation signée par le directeur ; elle émet des remarques, si nécessaire.

Tout comme les membres du comité, la direction de l'École doctorale souhaiterait que les thèses financées soient en plus grand nombre. On peut déplorer que cette situation la dépasse, comme elle dépasse les universités en sciences humaines et sociales en France et en Europe. Elle constitue donc un point faible d'une grande relativité et largement partagé. Néanmoins, la direction de l'Ecole doctorale tient à insister sur le fait que l'université Paris 8 et l'université Paris Lumières ont, dans ce domaine et pendant le dernier quinquennal, travaillé à l'augmentation du nombre des financements de thèse.

Catherine Verna
Directrice de l'ED PTS

Brigitte Félix
Directrice adjointe de l'ED PTS